

**Section Sportive Scolaire VOILE
- 6^e -
Collège Jean Monnet Ouistreham**

à retourner avant le 28 AVRIL 2026

au **secrétariat du Collège Jean Monnet**
28 avenue de la Redoute
14150 OUISTREHAM

Les résultats seront transmis lors de l'affectation par Madame la Directrice Académique
Si besoin, il sera établi une liste principale et une liste complémentaire.

 **À NOTER : Test de navigation prévu le MERCREDI 13 MAI après-midi** 
au Centre d'Activités Nautiques de Ouistreham

Constitution du dossier (attention seuls les dossiers complets seront étudiés) :

- Fiche de renseignements administratifs
- Fiche de renseignements sportifs et scolaires
- Lettre de motivation manuscrite du candidat
- Charte d'engagement sportif et scolaire signée
- Photocopie du livret scolaire
- Attestation de réussite au test de natation départ plongé de 25 mètres

En cas d'acceptation, la famille devra fournir un certificat médical

Cadre destiné à l'administration

NOM: Prénom:

Date de réception du dossier : Dossier complet : oui non

Avis sur la candidature :

Retenue

Rejetée

.....

.....

.....

Dossier de candidature 2026-2027

6^e Section Sportive Scolaire Voile

Renseignements administratifs

Nom : Prénom :

Genre: G F Date de naissance :

Légal 1: NOM **Prénom**

Adresse postale

Adresse courriel OBLIGATOIRE

Tél. : Fixe Portable

Légal 2: NOM **Prénom**

Adresse postale

Adresse courriel OBLIGATOIRE

Tél. : Fixe Portable

SITUATION SCOLAIRE ANNÉE EN COURS

Nom de l'établissement :

Adresse postale :

Adresse courriel :

Tel. **classe suivie**

Options : Attention, dans notre collège, aucune option n'est compatible avec la Section Sportive Scolaire Voile (pas de latin, pas d'anglais euro, etc.).



Dossier de candidature 2026-2027

6^e Section Sportive Scolaire Voile



CHARTRE D'ENGAGEMENT SPORTIF ET SCOLAIRE

L'ENGAGEMENT PRIS EST UN ENGAGEMENT À RESPECTER TOUTE LA DURÉE OÙ TU SERAS MEMBRE DE LA SECTION SPORTIVE DU COLLÈGE

Textes officiels BO n° 47 du 26/12/1996

« la section sportive procure aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier d'un entraînement plus soutenu dans une discipline sportive de leur choix tout en suivant une scolarité normale ».

La Section Sportive Scolaire :

Art. 1 : offre à des élèves motivés un complément de pratique sportive approfondie, en liaison avec les organes fédéraux.

Art. 2 : motive les élèves en leur donnant l'occasion de progresser, d'être valorisés par le sport qu'ils affectionnent, de développer leur goût de l'effort et de mesurer les conséquences d'un travail suivi et régulier ; elle permet d'acquérir une culture d'équipe et de vivre dans le cadre d'une scolarité collective, d'aider les élèves à évoluer dans une bonne hygiène sportive et de vie quotidienne, d'adopter des comportements de sécurité pour eux-mêmes et pour les autres.

Art. 3 : est placée sous la responsabilité d'un enseignant d'EPS de l'établissement.

Art. 4 : S'inscrire dans la section sportive suppose obligatoirement de

- Fréquenter assidument le collège, accepter son règlement intérieur
- Témoigner d'une réelle volonté de s'engager dans des études et le sport car la réussite dans un domaine est étroitement liée à la réussite dans l'autre
- Respecter les règles de fonctionnement de la collectivité. Être membre d'une section sportive n'induit aucun droit particulier, aucun traitement préférentiel. Cela suppose le respect des horaires et de l'organisation qui régissent la vie du collège (cours, self, contrat de vie scolaire...)
- Avoir un comportement irréprochable à l'intérieur comme à l'extérieur du collège. Appartenir à une section sportive c'est, de fait, représenter la section, le sport pratiqué et, au-delà, le collège. C'est être un exemple dans l'établissement, une référence pour ses camarades.

L'ÉTABLISSEMENT conjointement au CLUB DE VOILE :

S'engage sur le plan sportif à assurer aux élèves

- Un entraînement sur les créneaux horaires définis, mardi 13h30-17h30 en période de pratique et 14h00-16h00 en période hivernale.
- Un encadrement sportif par un cadre technique BEES voile
- Une mise à disposition du matériel pédagogique (bateaux, paddles, char à voile...) et des infrastructures (vestiaires) permettant un travail de qualité ainsi que les tenues d'entraînement (combinaison néoprène, gilet de sauvetage).

S'engage sur le plan scolaire :

- Assurer aux élèves une scolarité identique à celle des autres élèves
- Assurer un suivi scolaire au quotidien et proposer une remédiation en cas de difficultés

Dossier de candidature 2026-2027

6^e Section Sportive Scolaire Voile

L'ÉLÈVE s'engage :

Sur le plan scolaire :

- ✓ À fournir un travail scolaire régulier et sérieux
- ✓ À avoir un comportement respectueux et responsable au sein de l'établissement, à l'égard de tous les membres de la communauté éducative
- ✓ À s'investir avec motivation et dynamisme dans la pratique sportive, aussi bien dans les entraînements hebdomadaires que dans les compétitions UNSS

Sur le plan sportif :

- ✓ À fournir un brevet de natation de 25 m, départ plongé.
- ✓ À participer de façon assidue aux entraînements
- ✓ Être licencié UNSS et participer aux compétitions
- ✓ Être licencié en club et participer à au moins une compétition fédérale par année.
- ✓ Avoir son matériel lors des entraînements et prendre soin du matériel mis à disposition
- ✓ Prévenir et justifier ses absences

Sur le plan médical:

- ✓ À fournir au collège un certificat de non contre-indication à la pratique de la voile dans le cadre scolaire et en compétition (tous les ans).
- ✓ Justifier par un certificat médical ses dispenses et inaptitudes

Par une volonté de cohérence éducative, tout manquement concernant le travail scolaire, toute attitude inappropriée au sein de l'établissement ou tout défaut d'investissement au plan sportif, notamment des absences non justifiées aux entraînements, peut entraîner une exclusion temporaire voire définitive de la section sportive

LA FAMILLE s'engage :

- À suivre régulièrement le travail scolaire de son enfant et assister aux réunions parents/ professeurs
- À accompagner l'élève sur le plan éducatif pour l'aider à tenir ses engagements

Engagement solennel de

Nom/Prénom Classe**6^e**.....

Je m'engage à être ponctuel(le), sérieux(se) et attentif(ve) en classe, à faire régulièrement le travail demandé par les professeurs et à respecter les délais impartis.

Je m'engage à être assidu(e) en classe, aux enseignements de la section et à participer aux entraînements et compétitions UNSS et le plus possible à celle du club (à au moins une).

Je m'engage à adopter un comportement respectueux et responsable, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du collège.

Signature de l'élève

Date

Signature des parents précédée de la mention
« Je me porte garant de l'engagement de mon enfant »

Visa de l'enseignante responsable

Visa de la Principale